

Des institutions plus complexes qu'avant

La réforme des services publics régionaux bruxellois dézinguée par un centre d'étude de l'ULB

A lors que le gouvernement s'était engagé à rationaliser et simplifier les procédures administratives, le centre d'études et de recherche en administration publique de l'ULB estime que le paysage administratif bruxellois s'est, au contraire, complexifié.

Le Centre d'études et de recherches en administration publique (CERAP) de l'ULB consacre le 30^e numéro de sa revue *Pyramides* aux services publics régionaux. Au travers d'un exposé retraçant l'évolution de la structure des services publics bruxellois depuis la création de la Région en 1989, les auteurs soulèvent un paradoxe : le gouvernement de Rudi Vervoort (PS) a fait la promotion de la simplification des procédures administratives tout en complexifiant et en multipliant les institutions.

SIX NOUVELLES ENTITÉS

À l'issue des élections du 25 mai 2014, le gouvernement PS-Défi-ldi-Open VLD-sp-a-CD&V avait, en effet, annoncé dans son projet d'accord de majorité qu'il comptait « rationaliser et réformer le paysage administratif bruxellois afin de

diminuer le nombre d'acteurs opérationnels et institutionnels et assurer plus d'efficacité ». Mais au cours de la législature, on assiste au contraire à une multiplication des structures. Au total, six nouvelles entités distinctes et de nature juridique variée ont été créées par l'exécutif régional : trois services publics (Bruxelles fiscalité, Bruxelles Urbanisme et Patrimoine, Bruxelles Fonction publique); deux organismes d'intérêt public (OIP) de type A (Bureau bruxellois de la Planification et Bruxelles Prévention et Sécurité) et enfin une société anonyme de droit public (l'Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise dont l'appellation courante est hub.brussels).

Alexandre Piraux, rédacteur en chef de *Pyramides*, et Jean-Paul Nassaux, secrétaire général adjoint du CERAP et collaborateur scientifique du Crisp, questionnent la plus-value de cette réorganisation. « On est en droit de se demander si, in fine, cet excès de décentralisation n'affaiblit pas la cohérence et l'efficacité des politiques publiques menées en Région bruxelloise. »

Outre la multiplication des structures, c'est l'enlèvement de missions importantes dans des ma-

tières dites régaliennes qui pose aussi question. Les auteurs reviennent notamment sur la création de Bruxelles fiscalité, rappelant que le gouvernement bruxellois avait d'abord tenté de créer un OIP de type A. Mais suite aux avis négatifs du Conseil d'État et du Conseil économique et social de la Région Bruxelles-Capitale quant à la forme juridique choisie, l'exécutif a opté pour la création d'un service public régional chargé de la fiscalité, parallèle et distinct du SPRB (Service Public Régional de Bruxelles).

UN CONTRÔLE RÉDUIT

Mais aux yeux d'Alexandre Piraux et de Jean-Paul Nassaux, les facteurs externes (réforme de l'État) et internes (complexité du core business, souci en matière de recrutement et de qualité dans la gestion...), ne justifient pas totalement la nécessité de recourir à une structure distincte du SPRB plutôt que de renforcer et d'améliorer la structure existante. Quelles sont les raisons à la base de ces choix de structures juridiques ? Sans rien affirmer, les auteurs observent qu'un OIP est de la compétence d'un seul ministre de tutelle alors que les services administratifs relèvent de l'en-

semble de l'exécutif.

La revue *Pyramides* ne fait pas l'impasse sur les aspects plus positifs de la réforme, comme l'arrivée de services internes transversaux de support. Les auteurs citent talent.brussels et ses objectifs ambitieux en termes de recrutement ou encore l'agence bruxelloise pour la simplification administrative, Easybrussels, et son portail unique visant à centraliser toutes les démarches administratives en Région bruxelloise.

Concernant l'intense restructuration du paysage administratif intervenue depuis 2014, les auteurs qui disent percevoir la logique de certaines décisions, telle la fusion de différents services orientés vers les entreprises en une seule entité (hub.brussels), s'interrogent sur la pertinence d'autres choix comme la création de trois nouveaux services (Bruxelles Urbanisme et patrimoine, Fiscalité et Fonction publique). « Force est de constater que l'évolution de la structure des services régionaux bruxellois, même si elle a été argumentée par la rationalisation et l'efficacité, n'a pas été globalement dans le sens d'une simplification, mais dans celui d'une plus grande complexité », concluent-ils. 

PA. D. Les structures se sont multipliées sous l'ère Vervoort. © U.C.



Le directeur de Bruxelles Mobilité

Une « gouvernance éclatée », déplorée par Jean-Paul Gailly

Parmi les auteurs de ce 30^e numéro de la revue Pyramide, on retrouve le directeur général de Bruxelles Mobilité, Jean-Paul Gailly, qui se montre également critique vis-à-vis de la réorganisation des services publics bruxellois. « On assiste à des évolutions disparates : restructuration du développement territorial, autonomisation de la fiscalité et de l'urbanisme, re-

groupement ou rapprochement des structures pour l'économie et le logement, réorganisations internes pour les services de support ainsi que le secteur de la mobilité. Au fil de la législature, le manque structurel de moyens humains est mis en évidence. L'impression qui s'impose est celle d'une gouvernance éclatée », résume-t-il dans son introduction. En dehors de certaines matières

transversales, il n'y a pas, selon lui, de vraie vision interministérielle claire et partagée sur le rôle de la fonction publique au sein de la Région bruxelloise. Mais d'avantage une coexistence de chaque compétence les unes à côté des autres, sans cohérence de l'ensemble.

Jean-Paul Gailly remarque également que les relations entre les dé-



Jean-Paul Gailly, 67 ans

cideurs politiques et les managers publics semblent absentes des préoccupations du gouvernement régional. Pour illustrer son propos, l'auteur - qui fut aussi un fonctionnaire mandataire dans l'administration fédérale - revient sur l'absence de contrat d'administration pour la législature 2014-2019. Selon lui, cet outil qui était pourtant prévu par le statut adopté en fin de législature précédente vise à traduire dans le fonctionnement du ministère des éléments contenus dans la déclaration gouvernementale ainsi que les grandes orientations définies par le gouvernement. « Cette approche de

contractualisation entre gouvernement et managers a déjà été mise en pratique, parfois avec de beaux succès, dans certains services publics fédéraux », fait-il valoir.

Enfin, le patron de Bruxelles Mobilité s'étonne du maintien au sein de l'administration fédérale de la Direction Beliris. « Les tâches à mener ressortissant clairement des compétences régionales, il suffisait d'un simple arrêté de transfert. Sur le plan des synergies et de l'efficacité de la politique de mobilité et d'aménagement de l'espace public à Bruxelles, n'est-ce pas une belle opportunité qui a été manquée ? », interroge-t-il. ☺

